

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 04 DECEMBRE 2023**

**Objet : Délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle**

La commission de la formation et de la vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de délibération n°2023/00185 relative aux admissions en première année de premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur la délibération générale relative aux attendus locaux, les critères de recrutement et les capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la délibération générale relative aux attendus locaux, critères de recrutement, et capacités d'accueil pour l'admission en première année de premier cycle.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 10

Abstention : 1

Nanterre, le 04 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la formation et de la  
vie universitaire

Meglana JELEVA

